

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2014

L'an 2014 et le 9 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aymar de GERMAY, Maire.

Présents : M. DE GERMAY Aymar, Maire, M. DAMIEN Jean-Michel, Mme JACQUET Annie, Mme TRAVES Dominique, Mme DA COSTA Bettina, M. DESJARDINS Pierre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noëlle, M. HENOFF Bertrand, M. JADEAU Daniel, M. MILLET Lionel, M. MOROT Philippe, Mme SALESSE Florence,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MILLEREUX Gérard à M. DE GERMAY Aymar, Mme BADENS Adeline à Mme JACQUET Annie, Mme BERGER-LINARD Céline à M. MILLET Lionel, M. CHARPENTIER Franck à M. DAMIEN Jean-Michel, Mme GIRARD Agnès à Mme DA COSTA Bettina, Mme LASSEUR Odile à Mme TRAVES Dominique,

A été nommé secrétaire : M. DESJARDINS Pierre.

N°76/2014 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES PASSE SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES A CONCLURE PAR L'UGAP

Au terme de l'article 25 de la loi « Hamon » n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente (TRV) de Gaz Naturel disparaissent, au 1^{er} janvier 2015, pour les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 000 kWh.

La Commune de Marmagne possède un site dont la consommation annuelle dépasse 30 000 kWh : il s'agit du groupe gymnase/chalet/école.

Afin d'accompagner les personnes publiques, l'Union des Groupements d'Achat Publics (UGAP) a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de Gaz Naturel. Un premier appel d'offres de fourniture, acheminement de Gaz Naturel et services associés a été publié en avril 2014.

Un deuxième va être lancé en décembre 2014 pour un effet au 1^{er} juillet 2015.

La Commune de Marmagne souhaite intégrer ce dispositif d'achat groupé. Pour ce faire, une convention de mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement de Gaz Naturel et services associés doit être signée avec l'UGAP. Les prestations du marché débiteront à compter du 1^{er} juillet 2015.

Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015, un contrat de transition avec GDF, fournisseur actuel de Gaz Naturel, prendra effet automatiquement.

Monsieur le Maire présente la convention et ses annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec l'UGAP la convention de mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement de Gaz Naturel et services associés.

N°77/2014 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DU CHER SUITE A LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

La CAF du CHER souhaite soutenir les collectivités qui ont mis en place les moyens financiers et humains pour pouvoir habilitier les NAP sur l'année 2014 en lien avec un accueil périscolaire déclaré.

Elle envisage d'apporter un soutien financier en complément de l'aide spécifique car ces nouvelles activités périscolaires ne peuvent être inscrites dans un contrat enfance jeunesse. La CAF propose, pour utiliser le reliquat de son enveloppe subvention, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de ses services.

Cette subvention permettra d'atténuer le coût de fonctionnement lié à la mise en place des rythmes scolaires par l'attribution d'une aide au démarrage (dans la limite de 2000 €).

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la CAF du Cher pour financer la mise en place des NAP.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'opération : 15 693 € HT

Subvention CAF : 2000 €

Aide spécifique CAF : 1789 €

Aide de l'Etat : 7300 €

Autofinancement : 4604 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire
A. de GERMAY

Le secrétaire
P. DESJARDINS

JM. DAMIEN

A.JACQUET

D.TRAVES

B.DA COSTA

B.DUPERAT

N.FEVRIER

B.HENOFF

D.JADEAU

L.MILLET

P.MOROT

F.SALESSE